1. Trois thèmes, une même question

ASSISES : Le juriste de banque comme acteur de la performance bancaire et financière.

PANEL : Sécuriser le crédit et préparer son recouvrement.

SUJET DU JOUR : Réglementation bancaire : des recommandations du Comité de Bâle au dispositif prudentiel du régulateur.

Comprendre le dispositif prudentiel issu notamment des standards de Bâle.

IDÉE CENTRALE

Un crédit bien structuré peut être plus sûr, plus facilement recouvrable et, lorsque la réglementation le permet, moins consommateur de fonds propres.

Le juriste relie ainsi le droit, le risque et la décision économique.

2. De Bâle au dispositif prudentiel national

Avant Bâle : les règles prudentielles existaient déjà : capital, liquidité, limitation des risques, contrôle.

1974 : les difficultés d'une banque allemande et d'une banque américaine révèlent les limites de la surveillance transfrontière.

Le Comité de Bâle est créé pour renforcer la coopération entre superviseurs et élaborer des standards communs. Ses standards ne sont pas directement obligatoires pour les banques.

Chaîne de traduction du standard international vers la règle applicable



À retenir : Bâle propose le standard ; l'autorité compétente lui donne sa portée juridique ; la banque l'applique ; le superviseur en contrôle l'effectivité.

3. Les grandes familles de mécanismes prudentiels

1. MESURER L'EXPOSITION

Combien la banque risque-t-elle vraiment ?

Bilan • hors-bilan • facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC/CCF)

2. PONDÉRER LE RISQUE

Ces expositions sont-elles plus ou moins risquées ?

Catégorie de contrepartie • qualité de crédit • actifs pondérés (RWA)

3. ATTÉNUER LE RISQUE DE CRÉDIT

Avons-nous quelque chose ou quelqu'un qui nous protège si le client ne paie pas ?

Sûretés • garanties • dérivés de crédit admissibles • compensation

4. RECONNAÎTRE LES PERTES

Le risque s'est-il déjà matérialisé ?

Déclassement • provisions • dépréciations • passage en perte

4. Sécuriser le crédit et maîtriser le capital

POINT DE DÉPART : la capacité de remboursement du client.

1. Droit ≠ prudentiel
Une garantie valable en droit n'est pas automatiquement éligible sur le plan prudentiel.

2. Vérifications du juriste
Validité • opposabilité • rang • durée • valeur • assurance • possibilité de réalisation.

3. Protections financières
Les protections liquides et facilement mobilisables bénéficient généralement du traitement le plus favorable lorsqu'elles sont éligibles.

4. Hypothèque et compensation
L'effet de l'hypothèque dépend du texte applicable. La compensation ne réduit l'exposition nette que si elle est juridiquement valable et reconnue par la réglementation.

Message clé : une bonne garantie protège juridiquement ; une garantie éligible peut, en plus, produire un effet prudentiel.

5. Le juriste : sécuriser avant, suivre pendant, agir tôt

AVANT LE DÉCAISSEMENT

Pouvoirs • contrat • conditions préalables • sûretés • inscriptions • assurances

PENDANT LE CRÉDIT

Suivre inscriptions, renouvellements, réévaluations, assurances et clauses contractuelles

LIGNES DE CRÉDIT

Vérifier tirage • durée • révocation / suspension • qualification correcte du hors-bilan

DÈS LES DIFFICULTÉS

Préserver preuves et délais • appeler les garanties • choisir rapidement la stratégie de recouvrement

Réflexe du juriste : le recouvrement ne commence pas à l'impayé ; il se prépare dès la rédaction du crédit.

6. Les réflexes du juriste au comité de crédit

1	**Identifier l'exposition**	Bilan ou hors-bilan ? Quel FCEC ? → Le FCEC n'est pas une CRM.
2	**Comprendre le poids prudentiel**	Quelle contrepartie ? Quelle pondération ? Quels RWA ? → La pondération n'est pas une garantie.
3	**Sécuriser réellement**	Quelle sûreté / garantie / compensation ? Est-elle valable, opposable, éligible et réalisable ?
4	**Vérifier la couverture**	Bon risque • bon montant • bonne durée • bonne devise → ne jamais compter deux fois le même avantage.
5	**Agir avant la dégradation**	La provision constate une perte ; ce n'est pas une sûreté. Ne pas attendre que le dossier devienne pré-douteux ou contentieux.
6	**Organiser le suivi**	Juriste + crédit + risques + finance : fiche prudentielle simple par crédit important et registre de suivi des garanties.

Objectif : sécuriser le crédit, préserver le recouvrement et éviter une consommation inutile de ressources prudentielles.